



## une société untrouvable pour une procedure prud'hommes

Par **naskoreni**, le **10/06/2011** à **11:12**

bonjour,

je suis en litige avec une société.

Quand le gerant a compris, que j'ai commencé une procedure devant prud'hommes,il a transferé la socité.Maintenant il y a une nouvelle adresse et un nouveau gerant.J'ai engagé un huissier,qui n'a pas trouvé aucune trace da la socité.

Dans qq§ jours il y aura audience devant le bureau de jugement.

Quelle continuation est possible?

Merci pour votre aide.

Par **P.M.**, le **10/06/2011** à **12:02**

Bonjour,

Il faudrait savoir ce qu'il en est advenu de l'ancienne société et le Greffe du Tribunal de Commerce devrait pouvoir vous renseigner...